**Vers la disparition définitive de l'accès libre à l'université**

Parents, élèves

Le gouvernement promet aux futurs bacheliers la liberté de choisir une poursuite d’étude et la garantie d’une place à l’université. **Dans la réalité,** **il n’en sera rien !** Ce sont les formations de l’enseignement supérieur qui **choisiront leurs étudiants** dans la limite des places disponibles sous les effets conjugués du manque de places à l'université et du projet de loi relatif à l'accès à l'enseignement supérieur.

Le nombre d’Enseignants-Chercheurs a baissé de 10% depuis 2009 alors que le nombre d’étudiants ne cesse d’augmenter. il manque actuellement l’équivalent de **10 universités** en France.  Il est prévu 40 000 étudiants supplémentaires à la rentrée prochaine et **bien peu de places supplémentaires à leur offrir** !

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante permet de **généraliser la** **sélection sur dossier à l’ensemble des formations universitaires** autrefois « non sélectives ».

Désormais, chaque vœu pour une mention de licence recevra **en principe** une des réponses suivantes :

1. Oui (sans besoin de justification)

2. « Oui, si » (avec définition d’un "contrat pédagogique" pour **une mise à niveau** en fonction des attendus de la formation)

3. En attente.

4. Non (si nombre de places limitées et dossiers jugés insuffisants).

La sélection des candidats et leur parcours sera donc fonction d’**un profil défini** **localement** et éventuellement de l’avis du conseil de classe de l’année de terminale.

Le baccalauréat n’ est plus **la condition nécessaire et suffisante** pour s’ inscrire dans le supérieur. Il est **nécessaire pour candidater** mais **n’est plus suffisant pour s’inscrire** dans la filière de son choix !

Quant aux dispositifs "d'accompagnement et de remise à niveau, faute de moyens, ils risquent d'être limités à quelques cours en ligne.

Avec l'extension à toutes les poursuites d'étude du dispositif dit "*Meilleurs Bacheliers*" -dispositif jusqu'à présent réservé aux filières sélectives- le masque tombe : le gouvernement n'a pas l'intention de régler le problème des capacités d'accueil et met donc en place un tri à l'entrée de l'université garantissant à certains -mais pas à tous- un accès aux études de leur choix.

Avec **un calendrier très resserré** et **une plate-forme d’affectation aux règles encore mystérieuses**, toute la procédure d’orientation risque de se gripper au détriment des élèves, dont les perspectives de poursuite d’études vont se compliquer. En effet, les « vœux groupés » peuvent ainsi imposer des affectations lointaines. Pour tous les élèves qui ne recevront aucune proposition, une commission présidée par le recteur de région académique choisira pour eux d’autres formations où il reste de la place à l’échelle de toute la région académique. Enfin, alors qu'il y a à peine un psychologue de l’éducation nationale pour 1200 lycéen.nes, le gouvernement choisit de transférer à des enseignant.es non formés à ce métier et des Volontaires du Service Civique la responsabilité de l'orientation plutôt que de recruter des PSY-EN à la hauteur des besoins.

**Cette nouvelle procédure n’est pas faite pour « améliorer l’orientation » : elle est faite pour dissuader certains élèves de faire des études supérieures et pour permettre aux universités de sélectionner les étudiants de leur choix en barrant la route aux autres !**

La FCPE (fédération de parents d'élèves), l'UNEF (syndicat étudiant), le SGL (syndicat général des lycéens) tout comme la FSU (fédération de syndicats enseignant) ne s'y sont pas trompés en votant contre le projet de loi, lors du CSE du 9 novembre 2017. Parents, élèves, exprimez votre opposition au projet de loi lors des CA de la fin du mois.

**Oui à une information accrue sur les contenus et les débouchés des formations, oui à un investissement dans l'enseignement supérieur qui passe par des recrutements et une augmentation des capacités d'accueil,**

**non à une sélection déguisée!**